

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant KARINE CHENARD	Numéro de permis 2015241	Date d'inspection Le 08 octobre 2019	
Nom de l'établissement Garderie Les P'tits Acadiens		Numéro de téléphone (506) 727-1819	
Adresse 38 rue Portage Caraquet NB E1W 1A8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : b) les éducateurs doivent avoir réussi le cours d'Introduction en éducation à la petite enfance ou être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance.	11(b)	29 févr. 2020	
Commentaires :			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur,	24(1)(b)(iv)	15 oct. 2019	
Commentaires :			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (v) les antécédents médicaux de l'enfant et une copie de son dossier d'immunisation ou une copie d'une exemption.	24(1)(b)(v)	08 oct. 2019	08 oct. 2019
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iv) une déclaration indiquant qu'il a lu et compris les obligations que lui imposent la Loi et le présent règlement.	24(1)(c)(iv)	11 oct. 2019	
Commentaires :			
27 L'exploitant d'un établissement agréé obtient le consentement écrit du parent ou du tuteur de l'enfant qui y est bénéficiaire de services avant : a) de permettre à l'enfant l'accès à une piscine dans les cas que prévoit le paragraphe 34(2).	27(a)	08 oct. 2019	08 oct. 2019
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
42(1) Il est interdit de fumer, selon la définition qu'en donne la Loi sur les endroits sans fumée, sur le lieu d'exploitation d'un établissement agréé pendant les heures d'ouverture, y compris dans l'aire de jeu extérieure, ainsi que durant les sorties et le transport des enfants qui y sont bénéficiaires de services.	42(1)	18 oct. 2019	
Commentaires :			
47(1) L'exploitant d'un établissement agréé y refuse l'admission de l'enfant dans le cas où n'a pas été fournie une preuve suffisante de l'immunisation qu'exigent la Loi sur la santé publique ou ses règlements.	47(1)	08 oct. 2019	08 oct. 2019
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			

#### Commentaires généraux

Le ratio est conforme lors de la visite. Les dossiers des enfants sont complets à l'exception des adresses pour personne pouvant venir chercher les enfants au milieu de garde et les personnes contact en cas d'urgence la directrice va prendre les mesures pour corriger la non-conformité dans le temps mentionné. Plusieurs employées font présentement la formation collégiale en ligne et une employée débute le 90h de formation demandée aussitôt que la formation des employées sera terminée les certificats seront envoyés au mentor en assurance de la qualité. Les dossiers du personnel manquent la déclaration signée en vertu de la loi, une copie de celle-ci a été donnée à la directrice. Les éducatrices ont chacune dans leur classe un registre des incidents, celui-ci est signé par les parents. Durant la visite j'ai observé que les éducatrices font beaucoup de chant de transition avec les enfants et les enfants adorent y participer.

original signé par

Rachelle Roy Arseneau

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 08 octobre 2019

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par

Karine Chenard

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 08 octobre 2019

\_\_\_\_\_  
Date